

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 31 (1969)
Heft: 1

Rubrik: Communications de l'Association suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications de l'Association suisse

La question des cours techniques et celle de la prévention des accidents doivent être repensées

Le Comité directeur, qui a été constitué à nouveau par la dernière Assemblée des délégués et que nous avons présenté à nos lecteurs dans le no. 13/68 du Tracteur, s'est réuni pour la première fois le 9 novembre 1968.

Au cours de cette séance, un débat fut provoqué entre autres sur la refonte et l'intensification des cours techniques organisés par les Sections. On put notamment conclure à ce propos qu'une meilleure collaboration avec les écoles cantonales d'agriculture et les services consultatifs agricoles cantonaux — plus spécialement avec les conseillers en machinisme agricole — s'avère d'une urgente nécessité dans de nombreuses régions. Les matières traitées dans les cours doivent faire l'objet d'un examen approfondi afin d'être adaptées aux innovations et progrès réalisés durant ces dernières années. Le Comité directeur prie les sociétaires, et particulièrement la jeune génération, de lui soumettre des propositions concernant la réorganisation des cours mis sur pied par les Sections. Cela permettrait au Comité directeur, puis plus tard à la Commission technique I et aux Comités des sections, de tenir compte des désirs des praticiens. Aussi attendons-nous de nombreuses communications écrites de nos lecteurs d'ici à fin janvier 1969.

Etant donné la constante majoration des primes relatives à l'assurance responsabilité civile (RC) des détenteurs de tracteurs agricoles, due au nombre croissant des accidents de tracteurs, l'intensification de la prévention des accidents dans les Sections se montre aussi d'une urgente nécessité. Au cours de ces der-

nières années, on a généralement laissé au seul office central existant le soin de développer la lutte contre les accidents. Il est indispensable, également dans ce domaine, que tout soit examiné à nouveau. Nous serons reconnaissants aux praticiens des suggestions qu'ils nous présenteront. Dans cet ordre d'idées, nous tiendrions notamment à savoir si nos jeunes conducteurs de tracteurs désirent que de véritables cours, comportant des démonstrations pratiques en plein air, soient prévus en ce qui concerne la technique de conduite devant être adoptée dans des conditions et sur des terrains difficiles. Si oui, nous leur demandons de nous soumettre des propositions quant aux questions à traiter lors de tels cours. Les moniteurs ou les particuliers qui seraient prêts à se mettre à disposition pour les cours de ce genre sont priés de s'annoncer. Les suggestions considérées comme intéressantes seront publiées dans le Tracteur et également rétribuées (prime supplémentaire). Ces communications doivent aussi nous parvenir d'ici à fin janvier 1969.

Les Comités des sections peuvent être assurés que nous nous mettrons en rapport avec eux suffisamment de temps à l'avance à propos des cours techniques et des mesures appropriées à envisager dans le domaine de la prévention des accidents, problèmes auxquels nous venons de faire allusion. Nous n'avons en effet nullement l'intention, par plus ici qu'ailleurs, de marcher sur leurs plates-bandes. Il s'agit simplement d'une prise de contact de notre part avec l'ensemble des propriétaires de tracteurs.

Le Comité directeur s'attend à recevoir de nombreuses cartes et lettres des praticiens, surtout des jeunes, et les en remercie très sincèrement dès maintenant.

Le Secrétariat central

Il n'est plus toléré que des jeunes de moins de 14 ans conduisent des véhicules automobiles agricoles sur la voie publique.